



# La population protégée en maladie au régime agricole à la fin 2016

Bagnolet, le 14 février 2017

## En 2016, la croissance modérée des effectifs du régime des salariés agricoles ne permet plus le maintien global de la population protégée

**A la fin 2016, 3,2 millions de personnes sont couvertes par l'assurance maladie au régime agricole.**

### Un recul global des effectifs du régime agricole de 0,6 % en 2016

Au régime agricole, la population se répartit entre les personnes relevant du régime des salariés agricoles (57 %) et celles appartenant au régime des non-salariés agricoles (43 %).

La population protégée par le régime agricole diminue de 0,6 % en 2016 après une année de stabilisation des effectifs. Cette baisse résulte de la combinaison de deux mouvements inverses : une progression moins dynamique qu'en 2015 des effectifs de personnes protégées au titre du régime des salariés agricoles et un recul de ceux relevant du régime des non-salariés agricoles.

A la fin 2016, 1,8 million de personnes relèvent du régime des salariés agricoles pour leur assurance maladie. Cette population progresse modérément avec 1,5 % sur l'année 2016, après + 2,8 % l'année précédente.

Au régime des non-salariés agricoles, 1,4 million de personnes sont protégées. La baisse des effectifs se poursuit en 2016 avec 3,3 %, après - 3,6 % en 2015. Ce recul pèse sur l'évolution globale de la population protégée par le régime agricole.

### La population des non-salariés agricoles est vieillissante

Le régime agricole compte une majorité d'hommes. Ils représentent 55 % de la population protégée totale. Cette proportion est sensiblement identique dans les deux régimes. 56% des effectifs au régime des salariés agricoles sont des hommes, contre 53 % au régime des non-salariés.

En revanche, l'âge moyen des non-salariés agricoles est nettement supérieur à celui des salariés, soit 63 ans contre 42 ans. Ceci tient au grand nombre de retraités protégés en maladie au régime des non-salariés agricoles. Les personnes de 60 ans et plus représentent 62 % des effectifs au régime des non-salariés, contre 25% au régime des salariés.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	<a href="mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr">tonini.caroline@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	1/2

## Source : Rniam

### Définitions :

**Répertoire National Inter Régime de l'Assurance Maladie (Rniam)** : les données relatives aux personnes protégées en maladie sont issues du Rniam. Ce répertoire recense toutes les personnes vivantes assurées en maladie. Elles sont identifiées par un numéro national d'identification.

**Personne protégée en maladie** : bénéficiaire ayant droit aux prestations des régimes agricoles au titre de l'assurance maladie obligatoire. Il peut s'agir d'actifs, de retraités, de conjoints d'actif ou de retraité, ou d'enfants.

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	<a href="mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr">tonini.caroline@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/2